

Contrat de Prêt – Cage de Trappage



Je soussigné, **Représentant légal** de :

Nom de l'association ou du refuge :

Adresse postale :

Téléphone :

Site internet :

Nom et prénom du président :

Courriel du représentant légal :

Ou Bénévole avec justificatif officiel de l'association ou du refuge (ex. copie RNA + Statuts enregistrés de l'Association) + si possible autorisation manuscrite signée du président.

Nom et prénom du bénévole :

Adresse postale :

Téléphone :

Courriel :

Je reconnais ce jour avoir fourni les éléments demandés et déposé un chèque de caution de 100€ au nom de l'Association et à l'ordre de « L'Arche des Associations » auprès de (nom et adresse du partenaire dépositaire de la cage : Magasin ou clinique vétérinaire):

Le chèque me sera restitué lors du retour de la cage trappe dans l'état où celle-ci m'a été confiée. Si détérioration ou non restitution de la cage, les frais me seront facturés.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les conditions suivantes dans le cadre de l'opération Stérilis'action organisée par l'Arche des Associations et en partenariat avec (nom du partenaire dépositaire).

- Je m'engage à emprunter cette cage trappe exclusivement pour réaliser des opérations de stérilisation de chats errants ou de sauvetage de chats en difficulté. Toujours dans le respect du bien-être animal et de mes obligations sanitaires.
- Je suis entièrement responsable de ce prêt pendant toute sa durée qui ne doit pas excéder 10 jours consécutifs sauf cas de force majeure justifiée.
- Je ne laisse pas cette cage sans surveillance comme je refuse tout emprunt de celle-ci pendant toute la durée du prêt.
- Je respecte les consignes qui me sont données par le partenaire en matière d'horaires et de lieux de retour :

-

Date et signature précédées de la mention « lu et approuvé »

☐ Retour de la cage trappe Date et Signature/Nom

Important ! Les organisateurs de l'opération Stérilis'action ne peuvent pas être tenus responsables d'agissements contraires aux obligations auxquelles doivent se soumettre les associations de protection animale dans le cadre de campagnes de stérilisation. Pour toute question ou précision, nous vous encourageons à vous rapprocher du Mouvement Collectif Chats et Cie ! <https://collectif-chats.com/> et <https://collectif-chats.com/contact/>

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : le dépositaire du matériel et le responsable du suivi de l'opération à l'Arche des Associations.

Les données sont conservées pendant toute la durée de la mission Stérilis'Action.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter l'Arche des Associations : arche.associations@gmail.com

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.